Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/5728

17.10.2024

P9_TA(2024)0039

Tadjikistan: répression de l'État contre les médias indépendants

Résolution du Parlement européen du 18 janvier 2024 sur le Tadjikistan: répression de l'État contre les médias indépendants (2024/2506(RSP))

(C/2024/5728)

Le Parlement européen,

— vu ses résolutions précédentes sur le Tadjikistan,

— vu l'article 144, paragraphe 5, et l'article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,

A. considérant que la fonction de contrôle démocratique des médias indépendants au Tadjikistan n'a cessé de se réduire au cours de la décennie écoulée et que les médias du Tadjikistan sont dans le pire état depuis l'indépendance en 1991;

B. considérant que, depuis octobre 2022, les autorités ont condamné de nombreux journalistes, dont Abdullo Ghurbati, Daler Imomali, Zavqibek Saidamini, Abdusattor Pirmuhammadzoda, Ulfatkhonim Mamadshoeva, Khushruz Jumayev et Khurshed Fozilov, à des peines de prison comprises entre sept et plus de vingt ans, en rétorsion à leur couverture de problèmes sociaux et de violations des droits de l'homme, y compris dans la région autonome du Haut-Badakhchan; que la «loi sur la lutte contre l'extrémisme» et la «loi sur la lutte contre le terrorisme» sont utilisées pour persécuter les journalistes, comme l'ont déploré les experts des Nations unies en juillet 2023;

C. considérant que les deux seules agences de presse indépendantes importantes, Asia-Plus et Radio Ozodi, l'antenne locale de RFE/RL, sont régulièrement confrontées à du harcèlement et à des menaces, sous la forme, entre autres, de difficultés à obtenir l'accréditation et de poursuites pénales, notamment à l'encontre du journaliste Rustami Joni; que les journalistes qui dirigent la chaîne indépendante Azda TV depuis leur exil font état de pressions permanentes exercées par les services de sécurité tadjiks sur leurs proches restés dans le pays;

D. considérant que les pressions exercées par les autorités sur les médias nationaux et l'autocensure facilitent la propagande et la désinformation russes, notamment en étouffant la couverture de la guerre d'agression en cours contre l'Ukraine;

1. condamne fermement la répression en cours, y compris la législation contre l'extrémisme, qui s'exerce à l'encontre des médias indépendants, des critiques du gouvernement, des militants des droits de l'homme et des avocats indépendants; condamne la fermeture de médias et de sites web indépendants, y compris les médias en ligne Pamir Daily News, New Tajikistan 2 et Akhbor.com;

2. condamne tous les procès motivés par des considérations politiques et l'absence d'audiences équitables et publiques devant des tribunaux indépendants; demande instamment aux autorités de cesser de persécuter les journalistes, de libérer immédiatement et sans condition ceux qui sont détenus arbitrairement et d'abandonner toutes les poursuites à leur encontre, de cesser la persécution des avocats défendant ceux qui critiquent le gouvernement et de libérer les avocats spécialisés dans les droits de l'homme Manuchehr Kholiknazarov et Buzurgmehr Yorov;

3. prie instamment le gouvernement de veiller à ce que les détenus aient accès à des soins de santé convenables; demande qu'une enquête approfondie soit menée sur les allégations de mauvais traitements en détention et d'aveux forcés, et que les responsables soient traduits en justice;

4. invite le gouvernement à garantir un environnement de travail sûr pour les professionnels des médias et les défenseurs des droits de l'homme, conformément aux obligations internationales du Tadjikistan en matière de droits de l'homme; rappelle que le travail libre et indépendant des médias et des organisations de la société civile est un élément fondamental d'une société démocratique; insiste sur le fait que la situation de la liberté d'expression au Tadjikistan devrait être prise en compte lors de l'évaluation de la candidature au SPG+ et de la négociation du nouvel accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union et le Tadjikistan;

5. invite la Commission, le SEAE et les États membres à renforcer le soutien à la société civile, aux défenseurs des droits de l'homme et aux professionnels des médias indépendants au Tadjikistan, y compris en matière de financement et de visas pour les personnes ayant besoin d'une protection;

6. invite les institutions internationales à continuer de surveiller la situation des droits de l'homme au Tadjikistan;

7. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission, au HR/VP, aux États membres de l'Union, au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, ainsi qu'au président, au gouvernement et au parlement du Tadjikistan.